

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET
COMMUNAL**

N° 20230216-01

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Exclu : 1
Votants : 11

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le seize février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022, chapitre par chapitre, pour le Budget Communal.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	517 044.18 €
- Un total de recettes de	744 363.03 €
Soit un résultat excédentaire de	227 318.85 €
+ Excédent antérieur reporté	364 684.23 €
Soit un résultat global de Fonctionnement de	592 003.08 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	213 820.53 €
- Un total de recettes de	297 863.06 €
Soit un résultat excédentaire de	84 042.53 €
+ Déficit antérieur reporté	- 106 476.04 €
Soit un résultat global d'Investissement de	- 22 433.51 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 569 569.57 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

25357

Cne MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

Code INSEE

Commune Maisons-du-Bois-Lièvremon

20230216 - 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 592 003.08 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	0
Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	227 318.85 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	364 684.23 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	592 003.08 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-22 433.51 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 592 003.08 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	22 433.51 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	569 569.57 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture, le 27/02/2023 et de la publication le 27/02/2023.

A Maisons du Bois-Lièvremon, le 27/02/2023.



(Handwritten signature of Francis Bourdin)

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvrement

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET EAU

N° 20230216-03

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Exclu : 1
Votants : 11

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice
2022, chapitre par chapitre, pour le Budget Eau.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à
l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif
2022 du Budget Eau de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :

- Un total de dépenses de	82 328.99 €
- Un total de recettes de	150 571.18 €
Soit un résultat excédentaire de	68 242.19 €
+ Résultat antérieur reporté	0.00 €
Soit un résultat global d'exploitation de	68 242.19 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	42 680.27 €
- Un total de recettes de	199 193.36 €
Soit un résultat excédentaire de	156 513.09 €
+ Déficit antérieur reporté	- 218 861.10 €
Soit un résultat global d'Investissement de	- 62 348.01 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 5 894.18 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 68 242.19 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	0
Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	68 242.19 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0.00 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	68 242.19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-62 348.01 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement = e. + f.	-62 348.01 €
AFFECTATION (2) = d.	68 242.19 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	62 348.01 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	5 894.18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 27/02/2023 et de la publication le 27/02/2023.

A Maisons du Bois-Lièvreumont, le 27/02/2023.



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET
BOIS

N° 20230216-05

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Exclu : 1
Votants : 11

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice
2022, chapitre par chapitre, pour le Budget Bois.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à
l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif
2022 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	57 037.52 €
- Un total de recettes de	136 436.12 €
Soit un résultat excédentaire de	79 398.60 €
+ Excédent antérieur reporté	66 363.50 €
Soit un résultat global de Fonctionnement de	145 762.10 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	11 953.17 €
- Un total de recettes de	11 545.26 €
Soit un résultat déficitaire de	- 407.91 €
+ Déficit antérieur reporté	- 11 545.26 €
Soit un résultat global d'Investissement de	- 11 953.17 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 133 808.93 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 145 762.10 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	0
Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 398.60 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	66 363.50 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	145 762.10 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-11 953.17 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 145 762.10 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	11 953.17 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	133 808.93 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, , compte tenu de la transmission Sous-préfecture, le 27/02/2023 et de la publication le 27/02/2023.

A Maisons du Bois-Lièvrement, le 27/02/2023.



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET
CAVEAUX

N° 20230216-07

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Exclu : 1
Votants : 11

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice
2022, chapitre par chapitre, pour le Budget Caveaux.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à
l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif
2022 du Budget Caveaux de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :

- Un total de dépenses de	12 391.10 €
- Un total de recettes de	14 932.77 €
Soit un résultat excédentaire de	2 541.67 €
+ Excédent antérieur reporté	20 242.77 €
Soit un résultat global d'exploitation de	22 784.44 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	12 391.10 €
- Un total de recettes de	12 391.10 €
Soit un résultat de	0.00 €
+ Déficit antérieur reporté	- 27 323.40 €
Soit un résultat global d'Investissement de	- 27 323.40 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de – 4 538.96 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET
LOTISSEMENT
N° 20230216-08
du 16/02/2023**

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Exclu : 1
Votants : 11

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le seize février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022, chapitre par chapitre, pour le Budget Lotissement.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Lotissement de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	141 027.54 €
- Un total de recettes de	141 027.54 €
Soit un résultat de	0 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de	139 727.99 €
- Un total de recettes de	138 428.44 €
Soit un résultat déficitaire de	- 1 299.55 €
+ Excédent antérieur repoté	1 571.56 €
Soit un résultat global d'Investissement de	272.01 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 272.01 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

APPROBATION DES COMPTES DE
GESTION 2022

N° 20230216-09

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire.



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Le Conseil municipal, constatant la concordance entre les écritures des
Comptes de Gestion du Trésor Public et celles des Comptes Administratifs de
la Commune, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés,
les Comptes de gestion 2022 du Budget Communal, du Budget Eau, du
Budget Bois, du Budget Caveaux et du Budget Lotissement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**MISE EN PLACE DE SERVITUDES DE
PASSAGE POUR LE RESEAU AEP –
COLONNE MONTANTE**

n° 20230216-10

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire explique, que dans le cadre des travaux de réalisation de la
colonne montante Réseau AEP, des conventions de passage ont été signées
avec les propriétaires des parcelles concernées.

Après avoir donné lecture des dites conventions, le Maire précise que
l'ensemble des propriétaires grèveront leur parcelles de terrains qui seront le
fonds servant à titre réel, perpétuel et gratuit, au profit des propriétés de la
Commune qui seront le fonds dominant d'une servitude de canalisation. Les
propriétaires suivants, reconnaissent à la Commune, maître de l'ouvrage, les
droits suivants :

- Etablir à demeure la dite canalisation (tuyau enterré à une profondeur
de 0.80 mètres) :
 - o Pour les parcelles cadastrées B 59 et AB 76, appartenant à
l'Indivision VUILLEMIN Pierre, sur une longueur d'environ
22 m, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
 - o Pour la parcelle cadastrée B 60, appartenant à la SAS
RUFENACHT, sur une longueur d'environ 5 m, dans une
bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
 - o Pour les parcelles cadastrées AA 37 et ZB 39 , appartenant à
M. BAVEREL Gabriel, sur une longueur d'environ 205 m,
dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
 - o Pour la parcelle cadastrée B 596, appartenant à M.
RUFENACHT Serge, sur une longueur d'environ 28 m, dans
une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
 - o Pour la parcelle cadastrée AA 22, appartenant à Mme
POURCHET née COURLET Nicole, sur une longueur
d'environ 156 m, dans une bande de terrain d'une largeur de
3 m ;

- Etablir à demeure, dans la même bande de terrain les ouvrages accessoires nécessaires (regards de visite, vannes de sécurité...)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer lesdits actes de servitudes avec les l'ensemble des propriétaires, servitudes rédigées conformément aux conventions établies ;
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- PRECISE que l'installation et les frais d'entretien et de réparations des canalisations sont à la charge de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvrement

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**VALIDATION DU REGLEMENT DU
LOTISSEMENT DU PACOT**

N° 20230216-11

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,




L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire donne lecture du Règlement du futur Lotissement du
Pacot, rédigé par le géomètre M. Thomas PETITE.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
l'unanimité des membres présents et représentés :

- DEMANDE au géomètre de modifier les points suivants :
 - o Concernant la construction d'annexes indépendantes :
Limiter le nombre à 1 seule annexe indépendante par lot
 - o La hauteur de clôture sera limitée à 1.60 m
- AUTORISE le Maire à signer ledit document.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0




DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR
LA REHABILITATION DU CENTRE
D'ACCUEIL – SALLE DES FETES**

N° 20230216-12

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la future réhabilitation du
bâtiment du Centre d'Accueil, deux rendez-vous, sur place, ont été organisés
avec des architectes, afin d'établir des devis pour la phase Etudes et Maîtrise
d'œuvre.

Deux devis ont été proposés pour la 1^{ère} phase « Etude de faisabilité » :

- SARL SANCHEZ ARCHITECTE, pour 15 750.00 € HT – 18 900.00 € TTC
- Cabinet d'Architecture PAILLARD, pour 11 300.00 € HT – 13 560.00 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
l'unanimité de membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir les 2 offres, afin d'avoir 2 projets différents et se
positionner par la suite sur un des deux architectes.
- PROPOSE, avant la signature des devis, une rencontre avec les 2
architectes afin d'obtenir une esquisse du projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvrement

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
ATTENANTE A LA DECHETTERIE AU
SMCOM**

N° 20230216-13

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la SMCOM de
Pontarlier souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain attenante à la
Déchetterie, parcelle cadastrée section ZD n°144, lieu-dit Champs
Guillaume, d'une superficie de 8 ares 65, ainsi que d'une bande
supplémentaire de terrain appartenant à la parcelle cadastrée section ZD
n°145, qui sera délimitée par un géomètre, selon les besoins du SMCOM.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de vendre au SMCOM la parcelle cadastrée Section ZD
n°144, de 8 ares 65, au prix de 8 €/m²
- PRECISE que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge
du SMCOM
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la
conclusion de cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**MONTANT DU LOYER DE
L'APPARTEMENT RENOVE AU 55
GRANDE RUE**

N° 20230216-14

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 10
- Contre : 3
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire explique, que suite aux travaux d'aménagement du
logement situé 55 Grande rue, ce dernier pourra être mis à la location à
compter du 1^{er} avril 2023.

Il convient donc de déterminer le loyer mensuel.

Le logement de 67.17 m² se compose d'une cuisine-séjour, d'un salon, d'une
chambre, salle de bain et WC. Un garage de 14m² sera également mis à
disposition.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
la majorité des membres présents et représentés (10 pour – 3 contres) :

- DECIDE de fixer le loyer mensuel à 525 € + 75 € de charges ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de bail correspondant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**TELEPHONIE – VALIDATION DU
DEVIS DE REX ROTARY**

N° 20230216-15

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,
Le seize février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr
JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr
NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir
à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement de notre
téléphonie, la société Rex Rotary nous propose l'offre suivante :

- Equipement :
 - o Mairie : 1 poste fixe Accueil + 1 poste sans fil
 - o Ecole : 1 poste fixe + 1 poste sans fil
 - o Salle des Fêtes : 1 poste sans fil
- Installation de la fibre
- Mise en place ligne Internet
- Engagement 5 ans
- Prix : 398 € HT / mois

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir la proposition de la Société Rex Rotary, pour la
mise en place de la fibre et la téléphonie sur les 3 sites : Mairie,
Ecole et Salle des Fêtes, pour un montant de 398 € HT / mois sur un
engagement de 5 ans,
- DEMANDE a ce qu'un poste fixe soit installé à la place du sans fil à
la Salle des Fêtes ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**DON ASSOCIATION SEMONS
L'ESPOIR – MAISON DES FAMILLES**

N° 20230216-16

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le seize février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire explique que, par mail du 9 janvier dernier, l'Association Semons l'Espoir sollicite les communes franc-comtoises, dans le cadre du projet « Communes Solidaires », afin de contribuer à l'extension et à l'aménagement de la Maison des Familles située sur le site de l'hôpital Minjoz.

L'Association propose de participer à hauteur de 20 centimes d'€ par habitant ou un montant au choix.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'attribuer un don de 850 €, soit 1 € par habitant, à l'Association Semons l'Espoir, dans le cadre de l'opération « Communes Solidaires »

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION PREVENTION
ROUTIERE**

N° 20230216-17

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

et que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le seize février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire explique que l'Association Prévention routière réalise des actions de sensibilisation dans les écoles, en mettant à disposition une piste mobile d'éducation routière.

Pour cela l'association demande une participation de 150 € par classe. Madame la Directrice de l'Ecole a fait part à la Commune, qu'elle souhaiterait en faire bénéficier sa classe de CM2.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2023 à l'Association Prévention routière du Doubs.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2023

OBJET

**VALIDATION DEVIS TRAVAUX
SOURCE DU BIEF**

N° 20230216-18

du 16/02/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été publié
le 27/02/2023

et que la convocation du conseil avait été faite le
08/02/2023

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le seize février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir à Mr Francis BOURDIN)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc COURLET

Monsieur le Maire explique qu'afin de sécuriser la Source du Bief, il convient d'effectuer des travaux sur le réseau.

Un devis de l'entreprise LONCHAMPT T.P.A.F. est proposé pour un montant de travaux de 36 869.75 € - 44 243.70 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise LONCHAMPT T. P. A F. pour un montant de 36 869.75 € - 44 243.70 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer ce devis.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

